



Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis

Formulaire de demande

À propos de nous

En vertu de la **Loi sur le Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis**, le gouvernement du Nouveau-Brunswick devra contribuer – au moyen du Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis – à la recherche et aux programmes ciblant la réduction des méfaits, l'éducation, la prévention et la consommation responsable du cannabis. Le fonds est actuellement financé par 2 % des ventes brutes de cannabis réalisées par les fournisseurs auprès du détaillant provincial, Cannabis NB.

La légalisation du cannabis représente une transformation sociale pour le Nouveau-Brunswick et le Canada. Étant donné qu'il s'agissait auparavant d'une substance réglementée, le cannabis n'est pas nécessairement bien compris par les professionnels de la santé, les consommateurs, les parents et les jeunes. Des renseignements exacts sont inestimables afin que la population du Nouveau-Brunswick puisse faire des choix sains et éclairés. Le Fonds vise à combler les lacunes en finançant la recherche et des programmes fondés sur des données probantes en matière de cannabis.

Le Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis s'efforce de soutenir diverses applications qui répondent aux besoins, ou alors étudient les besoins, de la population du Nouveau-Brunswick diversifiée sur le plan des régions, de la langue et de la culture.

Vision : Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises font des choix éclairés et responsables en ce qui concerne leur consommation de cannabis. Cela comprend :

- reporter le début de la consommation de cannabis, pour les personnes qui choisissent de commencer à en consommer;
- pour les personnes qui consomment du cannabis, choisir de consommer des produits de cannabis présentant un risque moins élevé;
- pour les personnes qui consomment du cannabis, choisir de consommer du cannabis avec modération;
- choisir de ne pas conduire de véhicules motorisés après avoir consommé du cannabis;
- pour les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises appartenant à des groupes vulnérables, choisir de ne pas consommer de cannabis, d'en consommer avec modération ou de réduire leur consommation;
- choisir de ne pas consommer de cannabis si on est enceinte ou si on allaite.

Mission : Financer des initiatives, des politiques et des programmes d'éducation et de sensibilisation qui permettent aux gens du Nouveau-Brunswick de faire des choix éclairés et responsables sur leur consommation de cannabis.

Priorités

- Comblent les lacunes
- Élargir les connaissances
- Prendre des décisions fondées sur des données probantes
- Habilitent les intervenants

Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur principal :

Date : _____

Demandeurs secondaires :

Nom de famille

Prénom

Nom de famille

Prénom

Nom de l'organisation ou
de l'affiliation : _____

Adresse : _____

Adresse de voirie

*Numéro de
l'appartement ou du
logement :*

Ville

Province

Code postal

Téléphone : _____

Courriel _____

Téléphone
(autre) : _____

Courriel
(autre) : _____

Nom du projet de recherche ou du
programme : _____

Montant total demandé : _____ \$ Période de versement des
fonds demandée (maximum de
douze mois) : _____

Description de l'organisation

Êtes-vous affilié à une université ou à un ministère?

Oui Non

Si vous avez répondu **NON** à la question ci-dessus, veuillez joindre une description de l'organisation d'une page comprenant ce qui suit :

- la mission, la vision et le mandat;
- la source de financement;
- les liens communautaires;
- les principaux projets antérieurs;
- toute autre information pertinente.

Proposition de projet

Veuillez joindre à votre demande une proposition de projet comportant les volets suivants :

Description du projet

Veillez joindre une description du projet, notamment :

- un résumé du projet (donner un aperçu de votre proposition);
- les objectifs et les résultats escomptés;
- la façon dont votre proposition s'applique aux priorités du Fonds;
- une déclaration explicite quant à l'orientation sur le Nouveau-Brunswick ou le lien avec celui-ci (p. ex. réunit des participants ou la collectivité du Nouveau-Brunswick, embauche des étudiants du Nouveau-Brunswick);
- les possibilités de hiérarchiser le projet, les effets à long terme, les prochaines étapes possibles, s'il y a lieu.

Méthodologie

Expliquez la méthodologie que vous utiliserez pour votre proposition.

- Décrivez les méthodes auxquelles vous aurez recours pour atteindre vos buts.
- Quelles preuves avez-vous pour dire que ces méthodes sont fiables et efficaces?
- Avez-vous des exemples ou des projets similaires? Comment se comparent-ils à votre proposition?

Si votre proposition comporte de la **recherche**, veuillez inclure :

- la collecte de données, les méthodes d'analyse de données, la ou les populations cibles;
- une explication sur les implications éthiques, le cas échéant;
- les possibilités de projets de recherche;
- une évaluation des défis et des possibles stratégies d'atténuation.

Si votre proposition comporte un **programme**, veuillez inclure :

- la population cible;
- la manière dont les participants seront sélectionnés;
- une explication sur l'utilité de votre programme et sur les lacunes qu'il comble;
- une explication sur les implications éthiques, le cas échéant;
- une évaluation des défis et des stratégies d'atténuation potentielles.

Budget

Veillez joindre un budget détaillé comprenant notamment :

- un calendrier (les projets ne peuvent pas dépasser douze mois);
- la ventilation des dépenses, incluant les salaires ou les honoraires et les frais quotidiens;
- des devis, s'il y a lieu.

Dépenses non admissibles

La directive sur les déplacements du GNB s'applique aux déplacements et à l'hébergement. (Se reporter à l'annexe A.)

Le Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis n'approuvera pas les dépenses suivantes :
Personnel

- Les prestations légales et les prestations prolongées excédant la limite de 20 %.
- La rémunération au rendement (primes).
- Les indemnités de départ, de cessation d'emploi ou les allocations de fin d'emploi.
- Les congés de maternité (y compris le supplément non couvert par l'assurance-emploi).
- Les indemnités en cas d'absence prolongée.

Matériel

- Les frais de location du matériel appartenant au bénéficiaire (p. ex. les ordinateurs).

Loyer

- Les frais de location réclamés pour le bien ou l'espace appartenant ou légué au bénéficiaire.

Autre

- Les dépenses en immobilisation telles que l'achat de terres, de bâtiments ou de véhicules.
- La construction d'infrastructures telles que des bâtiments.
- La prestation de services qui relèvent d'autres niveaux de gouvernement (p. ex. du counselling individuel).
- Les coûts indirects ou les frais administratifs exprimés en pourcentage du soutien opérationnel permanent d'une organisation.
- Les coûts engendrés par les activités permanentes de l'organisation (pas liées directement au projet financé).
- Les activités lucratives.

Ce projet a-t-il bénéficié (ou bénéficiera-t-il) de financement d'une autre source que le Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis?

OUI

NON

Si vous avez répondu **OUI** à la question ci-dessus, veuillez indiquer le nom de l'autre organisme de financement, ainsi que le montant de sa contribution.

Nom de l'organisation : _____

Montant : _____

Analyse de la conjoncture

Veuillez joindre une analyse de la conjoncture à votre demande. Cette analyse doit aborder les lacunes que vise à combler votre recherche ou programme, de même que toute initiative semblable et ses résultats. L'analyse de la conjoncture ne doit pas compter plus de deux pages.

Détails de la demande

Les demandes doivent être envoyées par courriel à CEAFund/FondsESMC@gnb.ca. Le comité se réserve le droit de demander des précisions ou des renseignements supplémentaires sur toute candidature. Le comité se réserve aussi le droit de rejeter des candidatures.

Le comité se réunira pour examiner les demandes. Les candidats seront avisés de la décision du comité et les personnes retenues seront invitées à signer une entente de financement. Il n'y a pas de procédure d'appel, mais les candidats peuvent présenter une nouvelle demande après avoir répondu aux préoccupations du comité.

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- Description du projet : 25 %
- Expérience de l'organisation ou du demandeur : 15 %
- Respect et applicabilité des priorités de financement : 20 %
- Méthodologie : 30 %
- Analyse de la conjoncture : 10 %
- Budget : Réussite ou échec

L'entente de financement est conditionnelle à la rédaction d'un rapport final. Ce dernier doit comprendre les résultats, les répercussions des résultats, les pistes pour de futures recherches et un budget final, ainsi que tout autre livrable mentionné dans l'entente de financement. Le rapport final doit être soumis dans les soixante jours qui suivent la fin du projet. Il se peut que le conseil demande, après réception du rapport final, un complément d'information, notamment une présentation.

Toutes les demandes de prorogation doivent être soumises par écrit au conseil dans les soixante jours qui précèdent la date de fin prévue.

Je certifie que mes réponses sont, à ma connaissance, véridiques et complètes. Si cette demande donne lieu à un financement, je comprends que si j'inscris des renseignements faux ou trompeurs dans ma demande, cela pourrait entraîner la suppression du financement. Je comprends que le conseil se réserve le droit de rejeter des demandes pour quelque raison.

Signature : _____

Date : _____

Annexe A

Indemnité de kilométrage

Kilométrage par exercice financier (Le dossier individuel de kilométrage accumulé tombe à zéro le 1 ^{er} avril de chaque année)	En vigueur le 1 ^{er} avril 2012
Pour chacun des 8 000 premiers kilomètres par an	0,41 \$
Pour chacun des 8 000 kilomètres suivants par an	0,38 \$
Pour chaque kilomètre excédant 16 000 kilomètres par an	0,33 \$

Meals allowance

Période des repas	Dans la province	À l'extérieur de la province
Déjeuner (entre minuit et midi)	7,50 \$	10,00 \$
Dîner (entre midi et 18 h)	10,50 \$	12,00 \$
Souper (entre 18 h et minuit)	19,50 \$	24,00 \$
INDEMNITÉ QUOTIDIENNE TOTALE	37,50 \$	46,00 \$